

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024 A 20 HEURES**

Session ordinaire

Date convocation : 08/11/2024

**PRESENTS** : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Christophe BUGUET, Jacques CACHOT, Emilie FERRAND, Alain LABET, Juliette CANQUE, Richard CANQUE, Guy MULLOT

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle HOUTART (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER), Anthony BOISSON (pouvoir donné à Christophe BUGUET)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jacques CACHOT

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26/09/2024**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et des représentés, le PV de la réunion du 26 septembre 2024.

## **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : ACCEPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET DES REPRESENTES : MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Article 238 : Effacement de réseaux : 25 979 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **SUBVENTIONS FEADER POUR LA VC 1 : CONVENTION MANDATANT LA COMMUNE DES TROIS CHATEAUX**

Après présentation par Monsieur le Maire du projet concernant la réfection généralisée de la voie communale n° 1 de Rotalier à Rosay, ayant obtenu une subvention européenne de 80%

afin de passer le marché public nécessaire à la réalisation de ces travaux, sous la forme d'un groupement de commande, avec les autres collectivités concernées

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :**

\* **DECIDE** de confier un mandat à la commune des Trois Châteaux pour être " porteur de la consultation", suivant la convention à intervenir, précisant la répartition financière de l'opération pour chaque commune,

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LA SANTE ET LA PREVOYANCE**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix pour et 1 voix contre, décide :**

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et SO LYON MUTUELLE / ALTERNATIVE COURTAGE qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la Commune de ROTALIER,
- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la Commune de ROTALIER.
- D'accorder une participation financière aux agents comme suit :
  - Pour le risque santé : 35 € par agent et par mois
  - Pour le risque prévoyance : 8 € par agent et par mois

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Les travaux envisagés au budget 2025 sont :

- Effacement des réseaux de la basse tension, de l'éclairage public et Télécom au lieu-dit Château Gréa,
- Mise en peinture des volets et des portes de la salle des fêtes, de la bibliothèque et du logement communal,
- Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie,
- Achat d'un panneau d'informations couvert pour le site des Tilleuls,
- Installation d'un point d'eau aux Epinoux.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**PLUI :**

5 ateliers participatifs sont programmés par le cabinet « Ville Ouverte » avant fin 2024.

**Site internet :**

Le nouveau site internet de la commune sera en ligne au mois de janvier 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre BOUTTER



Le Secrétaire,  
Jacques CACHOT

# COMMUNE DE ROTALIER – 39190 -

## Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14 Novembre 2024

1/ Ajout à l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité des présents et des représentés : Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget précédent :

11 voix pour

2/ Délibération : subvention FEADER pour la VC 1 : convention mandatant le Commune Les Trois Châteaux :

11 voix pour

3/ Délibération : Protection sociale complémentaire pour la santé et la prévoyance :

10 voix pour et 1 voix contre